

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

AVIS PUBLIC

---

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-AGEM-059-2  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-AGEM-059 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE  
17 562 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 16 337 000 \$ POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE À  
JOUR DU CENTRE SPORTIF DAMIEN-HÉTU, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET  
L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 4 135 000 \$**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 29 octobre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-AGEM-059-2 modifiant le règlement 2022-AGEM-059 décrétant une dépense de 17 562 000 \$ et un emprunt de 16 337 000 \$ pour la rénovation et la mise à jour du centre sportif Damien-Héту, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 4 135 000 \$.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 novembre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 29 octobre 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 novembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe